

AFUA des Vareilles - Accord du Conseil Municipal au projet de plan de remembrement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à l'annulation par M. le Préfet du Département du Doubs de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1989, approuvant le plan de remembrement de l'AFUA des Vareilles (Association Foncière Urbaine d'Aménagement), et comme convenu la Ville de Besançon a engagé une concertation préalable avec les habitants du quartier qui a permis d'aboutir à un accord sur les conditions d'aménagement de l'AFUA. En accord avec M. le Préfet et préalablement au lancement d'une nouvelle procédure de remembrement, le plan d'occupation des sols (secteur Est) a été modifié (modification approuvée par le Conseil Municipal le 17 décembre 1990) afin d'établir des prescriptions spécifiques et compatibles avec cette opération d'aménagement.

Par ailleurs, des négociations ont été engagées avec les représentants de l'AFUA afin qu'ils modifient leur dossier, en tenant compte des observations de la Préfecture, la procédure d'AFUA relevant de la compétence de l'État. Il a été décidé également d'établir une convention d'aménagement avec la Ville de Besançon qui définira les travaux à réaliser par l'AFUA et le montant des participations versées par l'AFUA, notamment la prise en charge de la moitié du coût du rond-point qui sera réalisé à l'entrée de la zone à urbaniser, rue Danton, suite à la demande des habitants du secteur.

Aujourd'hui, en application des articles L 322.6.1 et R 322.8 du code de l'urbanisme, M. le Préfet du Département du Doubs a saisi M. le Député-Maire de Besançon en vue de recueillir l'accord du Conseil Municipal sur le projet de remembrement, avant mise à l'enquête publique qui aura lieu du 17 juin au 10 juillet 1991.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal est donc invité à donner son accord sur le projet de plan de remembrement de l'AFUA des Vareilles, dans les conditions définies ci-dessus.

M. TOURRAIN : Je n'interviens pas en tant que conseiller de ce quartier. Je me félicite qu'une solution soit trouvée. Je voulais simplement poser une question : quels sont les équipements prévus parce que 200 logements, cela représente entre 600 et 800 personnes, je voudrais savoir au point de vue des écoles ce qui a été prévu ? Qu'on me le dise par une petite note, je pourrai ainsi renseigner les habitants du quartier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'accord, on vous enverra une note.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.